

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents: MMES DARRIET, GOUDENECHÉ, GUIRAUDON, LAPORTE, RISPAIL
MM BALADE, BIRAC, BOURREL, CHALOUPIN, DROUHIN-DAGAULT,
GARRIGUES, LAFOSSE, MANGIEU, NORMANT

M Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Avant d'aborder les différents points concernant le budget 2018, Monsieur le Maire présente aux nouveaux élus les éléments clés de la structure d'un budget. Chacun-e avait reçu au préalable un document de présentation rédigé par la Secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire propose le principe d'une augmentation modérée de 2,5 % des différents taux d'imposition : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti. Cela représente une augmentation moyenne d'une dizaine d'euros par foyer fiscal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de fixer les taux d'imposition pour 2018 conformément au tableau ci-après :

	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe d'habitation	10,62 %	10,89 %
Taxe foncière Bâti	16,00 %	16,40 %
Taxe foncière Non bâti	69,86 %	71,61 %

SUBVENTION ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTION ORGANISMES DE REGROUPEMENT

SISS : la contribution est moindre car liée au nombre d'enfants prenant les transports

SMAHBB : augmentation liée à un accroissement des compétences du syndicat

SIRP : augmentation liée à l'évolution des coûts de fonctionnement ainsi qu'au choix de maintien de la semaine en 4,5 jours (pour environ 6 000 €).

Concernant les associations, Monsieur le Maire propose de reconduire, pour l'ensemble des associations bénéficiaires, les montants 2017.

Monsieur le Maire indique que les subventions votées ne seront versées que si l'activité de l'association est conséquente : quelques conseillers font remarquer que dans les faits, il est délicat de ne pas verser une subvention votée.

Jean-Philippe Mangieu regrette l'absence, pour chaque association, d'un document formel présentant le bilan des activités de l'année précédente, le projet de l'année à venir, ainsi qu'une synthèse des comptes et fonds propres. La même demande avait été effectuée l'an dernier, en vain.

Monsieur le Maire indique que les associations ont envoyé leurs comptes 2017. Jean-Philippe Mangieu regrette de ne pas en avoir eu connaissance, comme adjoint en charge des finances.

Détail des subventions et participations :

Contributions aux organismes de regroupement :

- SISS du Langonnais : 7 903,77 €
- SMAHBB : 3 795,85 €
- GIRONDE NUMERIQUE : 500,00 €
- SIRP Bieujac/Saint-Pardon: 133 165,96 €

•

Subventions de fonctionnement aux associations :

- Société de chasse : 500,00€
- Judo club Bieujacais : 900,00€
- Bieujac Arts et Culture : 1400,00€
- Croix Rouge : 100,00€
- Restos du coeur : 100,00€
- FNACA : 80,00€
- Comité des fêtes : 1000,00€
- Association parents d'élèves : 300,00€
- Comice agricole : 92,80€

Soumis au vote du Conseil, les montants proposés sont approuvés à la majorité des conseillers présents (14 votes POUR, abstention de M Mangieu)

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU S.I.R.P.

Délibération n° 2018-013

Suite au vote du Budget du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et conformément à l'article 9 des statuts du SIRP qui donne les modalités de calcul de la participation à savoir 2/3 de la contribution évalués sur l'effectif de la population et 1/3 de la contribution évalué sur l'effectif des enfants scolarisés, le montant de la participation pour la Commune de Bieujac est de 133 165,96 € pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la participation de Bieujac au financement des charges de fonctionnement du SIRP pour un montant de 133 165,96 € pour 2018.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que le FDAEC (Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes) peut être attribué dans la limite de 8 000 € aux communes réalisant des travaux de voirie et/ou bâtiments (y compris acquisition de matériel ou de mobilier) pour une somme supérieure à 20 000 € au total et propose de délibérer pour solliciter cette aide.

Délibération n° 2018-014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion cantonale, présidée par Isabelle DEXPERT et Jean-Luc GLEYZE, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du FDAEC 2018, a permis d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 8 000 €. Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser les opérations suivantes :
 - Entretien de voirie
 - Entretien Mairie

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 21 772,80 € H.T.

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000 € au titre de ces investissements
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 18 127,36 €

VOTES DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

M Jean-Philippe Mangieu, adjoint en charge des finances, présente à l'ensemble du Conseil le projet de budget 2018 (principal et lotissement).

Soumis au vote du Conseil, les propositions 2018 pour le budget principal et le budget annexe du lotissement sont adoptées à l'unanimité. Il en est de même pour l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement.

1°) PRINCIPAL

Section Fonctionnement :

Dépenses : 410 838,82 €

Recettes : 410 838,82 €

Section Investissement :

Dépenses : 154 347,93 €

Recettes : 154 347,93 €

2°) LOTISSEMENT (voté en suréquilibre)

Section Fonctionnement :

Dépenses : 14 000,00 €

Recettes : 69 843,48 €

Section Investissement :

Dépenses : 15 759,96 €

Recettes : 15 759,96 €

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT

Délibération n° 2018-015

En application de l'instruction comptable et budgétaire M14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent et des résultats antérieurs non affectés :

Résultat de l'année : 872,04 €

Résultat antérieur : 15 731,40 €

Résultat global : Excédent 16 603,44 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent comptable de la façon suivante :

- Pour 15 759,96 € au financement des mesures d'investissement compte 1068
- Pour 843,48 € en report à nouveau qui sera inscrit à la rubrique 002 du Budget

APPROBATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PLUI

Délibération n° 2018-016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le diagnostic territorial. Ce document présente l'étude réalisée sur le territoire des Communautés de Communes du Bazadais et du Sud Gironde dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce diagnostic territorial.

COMMISSIONS

Les cinq nouveaux élus sont répartis comme suit dans les différentes commissions communales :

Voirie-Bâtiments : Hervé Drouhin-Dagault

Urbanisme : Hervé Drouhin-Dagault, Virginie Guiraudon, Frédéric Birac

Communication : Marie-Claire Laporte

Culture : Marie-Claire Laporte

Personnel : Virginie Guiraudon

Fêtes et cérémonies : Séverine Rispaïl

Action sociale : Séverine Rispaïl

Finances : Frédéric Birac

QUESTIONS DIVERSES

- Journée de découverte de la commune pour les nouveaux élus : 2 juin 2018 à 9 heures
- Projet d'une usine de méthanisation sur la commune de Brannens : réunion publique prévue le 26 avril 2018

Prochain conseil prévu le 17 mai 2018 à 19 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00